

Présentation

La répartition des effectifs d'enseignants du premier degré par département présente des disparités importantes. Tandis que trois départements ont des effectifs inférieurs à 700 (la Lozère, la Creuse et la Corse-du-Sud), d'autres comme les Bouches-du-Rhône ou la Seine-Saint-Denis ont des effectifs quinze fois supérieurs, respectivement 9 650 et 9 735. L'effectif le plus important (13 219) est recensé dans le département du Nord [1].

La répartition des enseignants par âge est stable par rapport à l'année dernière. Au 31 janvier 2007, 16,2 % des enseignants du premier degré public ont moins de 30 ans. La proportion de jeunes enseignants augmente (ils étaient 10 % en 2001, par exemple). Les taux les plus faibles, inférieurs à 10 %, sont enregistrés en Guadeloupe, en Martinique et dans les départements de Haute-Corse et des Alpes-de-Haute-Provence. Les proportions des "moins de 30 ans" les plus élevées sont enregistrées dans les départements de la Meuse (24,3 %), la Mayenne (22,9 %), la Creuse (22,6 %) et la Nièvre (22,3 %). Par ailleurs, 20,5 % des enseignants ont au moins 50 ans. Leur part baisse régulièrement puisqu'elle atteignait 27 % en 2001. Très contrastés, les taux sont largement plus élevés en Guadeloupe (35,8 %) et, dans une moindre mesure, à Paris (29,5 %). La part des "50 ans et plus" est également importante en Martinique (28,5 %) et dans le Lot (27,5 %).

Le ratio des "50 ans et plus" par rapport aux moins de 30 ans reste le même (1,2) que celui de l'année précédente. Ce ratio s'échelonne entre 0,6 dans la Meuse et 2,4 dans le Lot pour les départements métropolitains, et entre 0,7 en Guyane et 4 en Guadeloupe pour les DOM [2].

L'âge moyen est de 40,1 années. Il tend à rajeunir ; la moyenne se situait à 41 ans en 1999, par exemple. La population est plus jeune en Guyane (38 ans), dans les départements de la Mayenne et de la Meuse (38,4 ans) et des Deux-Sèvres (38,5 ans). Les moyennes d'âge les plus élevées oscillent entre 43,4 ans en Guadeloupe et respectivement 42,2 et 42,1 ans en Martinique et à Paris.

Définitions

■ **Champ.** Même définition que celle donnée en 9.4, à l'exception des enseignants rémunérés au titre de la formation initiale ou affectés au CNED, qui ne sont pas pris en compte ici.

■ **Le corps des professeurs des écoles.** Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs. L'accès au corps se fait :

- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;
- au niveau académique par les concours externes (ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes (ouverts aux agents de l'État titulaires d'une licence ou équivalent et ayant trois ans de service effectifs, et aux élèves du cycle préparatoire des IUFM).

■ Voir également la rubrique "Définitions" en 9.4.

→ Pour en savoir plus

Sources : Fichiers de paye du 31 janvier 2007.

